

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2024/22

Objet : Fin de fonction de régisseur titulaire à la régie d'avance de l'hôtel de Ville

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°2017/14 du 31 janvier 2017 nommant le régisseur titulaire de la régie d'avances de l'hôtel de Ville

Vu la délibération n°2020-44 en date du 27 mai 2020, alinéa 7, donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 29 janvier 2024.

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : Fin de fonction du régisseur titulaire, Isabelle DELARCHE le 31 janvier 2024, la décision n°2017/14 du 31 janvier 2017 est abrogée.